

*Date de dépôt : 14 septembre 2016*

## **Rapport**

**de la Commission des transports chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55)**

*Rapport de majorité de M. Mathias Buschbeck (page 1)*

*Rapport de première minorité de M. Thomas Wenger (page 12)*

*Rapport de seconde minorité de M. Pierre Vanek (page 15)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### **Rapport de M. Mathias Buschbeck**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des transports a étudiée le PL 11805 pour son deuxième passage en commission durant une séance, le 6 septembre 2016, sous la présidence de M. Pierre Vanek.

Ont assisté à la séance de la commission :

- M. Barthassat Luc, conseiller d'Etat ;
- M. Favre David, secrétaire général adjoint ;
- M. Pavageau Benoît, directeur, direction des transports collectifs ;
- M. Prina Alexandre, directeur, direction de la planification générale.

Que M<sup>me</sup> Clémentine Cyprien, procès-verbaliste, soit remercié pour la fidèle restitution des débats.

## Débats

Suite au refus auquel allait se heurter le projet, le PDC, suivi pas la majorité du Grand Conseil, renvoyait cet objet à la commission en la chargeant de trouver un compromis permettant de sauvegarder l'offre des TPG.

En commission, le PDC répète ces craintes d'un vote négatif sur la proposition d'augmentation des tarifs. En effet, l'offre des transports publics devrait alors connaître une nouvelle baisse qui se cumulerait avec celle que connaissent déjà les transports publics depuis le début de la législature. Il demande donc que les partis sortent de l'ornière et se mettent au service de la population.

Le magistrat indique qu'il n'a pas trouvé pour l'heure de majorité pour cette modification tarifaire qui permettrait de mettre en œuvre la volonté du Conseil d'Etat qui a adopté le rapport d'étape entérinant l'offre TPG qui sera mise en place en décembre prochain. Il rappelle également que l'Office fédérale des transports (OFT) considère les tarifs genevois comme trop bas. Il demande donc aux partis de prendre leurs responsabilités en changeant de position et d'accepter ces modifications. Un refus d'augmentation de tarif entraînera un manque à gagner supplémentaire de 4 millions de francs, à charge du canton. Si les partis n'arrivent pas à se mettre d'accord, cela aboutirait à une baisse de l'offre des TPG. Le magistrat indique qu'il en prendrait acte et que ça ne lui ferait ni chaud ni froid.

Les Verts rappellent qu'ils n'ont jamais été contre la proposition de hausse des tarifs. Cependant, ils ne souhaitent pas faire fi de la volonté populaire. De ce fait, une hausse des tarifs doit être accompagnée d'une amélioration des prestations pour les usagers. Les modifications proposées pour l'instant, essentiellement en régions périurbaines, sont à leurs yeux insuffisantes et sans rapport avec la saturation chronique en ville, en première ligne sur le réseau de tram. C'est la raison pour laquelle ils ont déposé un projet de loi proposant un effort symétrique des pouvoirs publics. A ceux qui s'opposent à tout effort supplémentaire de l'Etat, quelles que soient les conséquences sur l'offre, ils rappellent que cela entraînera une contribution supplémentaire de 4 millions au bénéfice d'Unireso. Ils pensent donc qu'un compromis doit être possible autour de ce montant que le canton devra de toute façon déboursier. Il serait en effet plus intéressant d'investir ce montant dans une amélioration de l'offre que dans une « amende ».

Le PLR souligne qu'il y a un tarif économiquement juste à payer pour le fonctionnement des TPG qui ne correspond pas aujourd'hui au prix politique. Il considère donc que le bon compromis est celui qui avait été trouvé avant l'été autour du projet du Conseil d'Etat.

Le MCG indique qu'il compte respecter la volonté populaire et que, si cela implique une augmentation de la subvention étatique, il accepte d'entrer en matière.

Le parti socialiste souhaite augmenter les indemnités versées aux TPG pour respecter la loi fédérale mais également la volonté de la population. Il propose de couper la poire en deux sur les deux projets de lois. Ainsi, l'augmentation des tarifs devrait être limitée pour certains titres de transport tandis que la subvention accordée par le PL 11919-A devrait être plafonnée à 5 millions de francs seulement. Le compromis semble proche et le parti socialiste regrette la rigidité du PLR.

Le PLR rappelle que, le 14 juin 2016, le projet de loi visant à permettre l'augmentation de la part de sous-traitance, avait été examiné par la commission. L'idée du projet de loi était de faire des économies. Le PLR demande si cet argent pourrait contribuer à augmenter l'offre des TPG.

Le magistrat doute de cette proposition puisque le parti socialiste s'oppose à cette sous-traitance.

Le département souligne que la hausse des tarifs prévue par le PL 11805-A permet une augmentation de l'offre de 1% et évite une baisse de 2% des prestations. Sans cette hausse, les prestations seront réduites de 6% dès le mois de décembre.

Le MCG annonce que le groupe MCG pourrait envisager une augmentation des indemnités des TPG tout en maintenant des tarifs bas pour les seniors, juniors et personnes au bénéfice de l'AI.

La séance est suspendue.

A la reprise de la séance, le PDC indique se rallier à la proposition Verte d'augmentation des tarifs proposée par le PL 11805, et d'amender le projet de loi des Verts de façon à établir une enveloppe d'indemnités de deux fois 4 millions de francs afin d'améliorer l'offre.

Le PLR, par pragmatisme, se ralliera également. En effet, étant donné qu'il y a un dédit de 4 millions de francs, le PLR propose d'éviter celui-ci tout en augmentant les moyens à disposition.

L'UDC soutiendra également cette proposition afin d'éviter de payer la pénalité.

Le parti socialiste, dans un esprit de consensus, propose de maintenir les prestations et la symétrie des efforts, et propose donc d'amender le PL 11805-A de façon à conserver des tarifs bas pour les jeunes, les seniors et les personnes aux bénéfices de l'AI tout en augmentant les tarifs sur les autres titres de transports. Il s'agirait donc d'une hausse partielle des tarifs. En ce qui

concerne le PL 11919-A, le parti socialiste propose de limiter les subventions à hauteur de 5 millions de francs.

Le département souligne que cette proposition ne permet pas d'assurer une augmentation des prestations.

Le MCG et EAG se rallient à la proposition du parti socialiste.

## Votes

Le Président met au vote la proposition de report des travaux sur le PL 11805-A à la semaine prochaine afin de pouvoir affiner les amendements :

Pour : 7 (1 EAG, 3 S, 3 MCG)  
 Contre : 8 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)  
 Abstention : –

*La proposition est refusée.*

Le Président met au vote l'entrée en matière du PL 11805-A :

Pour : 14 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)  
 Contre : –  
 Abstention : 1 (1 EAG)

*L'entrée en matière est acceptée.*

***Préambule et titre du chapitre 1 : Pas d'opposition – adopté.***

***Article 1 Modifications à la loi sur les Transports publics genevois : Pas d'opposition – adopté.***

***Art. 19, al. 2, lettre j (nouvelle teneur) : Pas d'opposition – adopté.***

***Art. 36, al. 1, lettre a : Pas d'opposition – adopté.***

***Proposition d'amendement du parti socialiste à l'alinéa 3, article 36 :***

«<sup>3</sup> .... Ces tarifs sont les suivants :

<i>Saut de puce, 1/1</i>	<i>2,20 F</i>
<i>Saut de puce, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)</i>	<i>1,80 F</i>
<i>Saut de puce, AVS</i>	<i>1,80 F</i>
<i>Saut de puce, AI</i>	<i>1,80 F</i>
<i>Billet Tout Genève 1 heure, 1/1</i>	<i>3,20 F</i>
<i>Billet Tout Genève 1 heure, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)</i>	<i>2,00 F</i>

<i>Billet Tout Genève 1 heure, AVS</i>	2,00 F
<i>Billet Tout Genève 1 heure, AI</i>	2,00 F
<i>Carte journalière Tout Genève, 1/1</i>	8,00 F
<i>Carte journalière Tout Genève, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)</i>	5,60 F
<i>Carte journalière Tout Genève, AVS</i>	5,60 F
<i>Carte journalière Tout Genève, AI</i>	5,60 F
<i>Abonnement hebdo Tout Genève transmissible</i>	38 F
<i>Abonnement mensuel Tout Genève, adulte</i>	75 F
<i>Abonnement mensuel Tout Genève, junior (6 à 25 ans révolus)</i>	45 F
<i>Abonnement mensuel Tout Genève, AVS</i>	45 F
<i>Abonnement mensuel Tout Genève, AI</i>	45 F
<i>Abonnement mensuel Tout Genève transmissible</i>	107 F
<i>Abonnement annuel Tout Genève, adulte</i>	550 F
<i>Abonnement annuel Tout Genève, junior (6 à 25 ans révolus)</i>	400 F
<i>Abonnement annuel Tout Genève, AVS</i>	400 F
<i>Abonnement annuel Tout Genève, AI</i>	400 F
<i>Abonnement annuel Tout Genève transmissible</i>	990 F

Pour : 7 (1 EAG, 3 S, 3 MCG)  
 Contre : 8 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)  
 Abstention : –

*L'amendement est refusé.*

### ***Article 2 : Pas d'opposition – adopté.***

### **Troisième débat du PL 11805-A**

Pour : 8 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)  
 Contre : 7 (1 EAG, 3 S, 3 MCG)  
 Abstention : –

***Le PL 11805-A est accepté.***

### **Conclusion**

Le statu quo ferait chuter l'offre de 6% l'année prochaine.

La proposition socialiste permettrait de maintenir l'offre mais pas de l'améliorer.

La proposition du Conseil d'Etat permettait d'augmenter l'offre de 1%.

La commission a choisi, par l'augmentation de subventions couplée à l'augmentation tarifaire, de tripler l'augmentation de l'offre. C'est ainsi 3% de prestations supplémentaires qui pourraient être prévues dès 2017. Celles-ci se matérialiseraient notamment par la disparition des cadences « heures creuses » sur les lignes de tram entre 12 heures et 14 heures. C'est ainsi un combat de longue date des défenseurs des transports publics qui pourraient être couronné de succès.

## *Catégorie II*

*Annexe : note du département sur les conséquences de l'amendement du parti socialiste*

## **Projet de loi (11805)**

### **modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Modifications**

La loi sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975, est modifiée  
comme suit :

#### **Art. 19, al. 2, lettre j (nouvelle teneur)**

<sup>2</sup> Sous réserve des compétences du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de  
l'autorité compétente de la Confédération suisse en matière d'exploitation de  
lignes de transports de voyageurs, le conseil d'administration est investi des  
pouvoirs les plus étendus pour la gestion des TPG et a notamment les  
attributions suivantes :

- j) il approuve les tarifs de transport établis par la Communauté tarifaire  
intégrale, qui avise immédiatement le Conseil d'Etat de tout projet  
d'augmentation de tarif;

#### **Art. 36, al. 1, lettre a, et 3 (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup> Sont soumis à l'approbation du Grand Conseil sous forme d'un projet de loi :

- a) le contrat de prestations et ses avenants éventuels entre les TPG et l'Etat,  
y compris les montants des contributions financières de l'Etat qui sont  
fixées, par tranches annuelles, pour la durée totale du contrat;

<sup>3</sup> Le Grand Conseil adopte les tarifs de transport applicables aux entreprises  
participant à la communauté tarifaire intégrale, dont les Transports publics  
genevois font partie, à l'exclusion des tarifs 1<sup>re</sup> classe, pour l'ensemble du  
réseau urbain et régional cantonal. Les propositions de tarifs sont transmises  
au Conseil d'Etat par la communauté tarifaire intégrale pour qu'il se détermine  
et soumette les tarifs proposés au Grand Conseil sous forme d'un projet de loi,  
à l'exclusion des tarifs 1<sup>re</sup> classe. Ces tarifs sont les suivants :

Saut de puce, 1/1	2,20 F
Saut de puce, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)	2,00 F
Saut de puce, AVS	2,00 F
Saut de puce, AI	2,00 F
Billet Tout Genève 1 heure, 1/1	3,20 F
Billet Tout Genève 1 heure, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)	2,20 F
Billet Tout Genève 1 heure, AVS	2,20 F
Billet Tout Genève 1 heure, AI	2,20 F
Carte journalière Tout Genève, 1/1	8,00 F
Carte journalière Tout Genève, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)	5,60 F
Carte journalière Tout Genève, AVS	5,60 F
Carte journalière Tout Genève, AI	5,60 F
Abonnement hebdo Tout Genève transmissible	38 F
Abonnement mensuel Tout Genève, adulte	75 F
Abonnement mensuel Tout Genève, junior (6 à 25 ans révolus)	49 F
Abonnement mensuel Tout Genève, AVS	49 F
Abonnement mensuel Tout Genève, AI	49 F
Abonnement mensuel Tout Genève transmissible	107 F

---

Abonnement annuel Tout Genève, adulte	550 F
Abonnement annuel Tout Genève, junior (6 à 25 ans révolus)	440 F
Abonnement annuel Tout Genève, AVS	440 F
Abonnement annuel Tout Genève, AI	440 F
Abonnement annuel Tout Genève transmissible	990 F

**Art. 2**      **Entrée en vigueur**

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture  
**Direction générale des transports**

DETA - DGT  
DG  
Case postale 271  
1211 Genève 8

Aux députés de la  
Commission des transports  
du Grand Conseil

N/réf.: DF/BP/NS

Genève, le 12 septembre 2016

**Concerne : Compléments demandés aux PL11805 et 11919 lors de la séance de la commission des transports du 6 septembre 2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Pour donner suite à la séance de la commission des transports susmentionnée, portant sur les PL11805-A et 11919-A, vous trouverez ci-dessous les compléments demandés en séance, soit notamment l'analyse de la grille tarifaire soutenue par le PS, le MCG et EAG (cf. pp. 9-10 du PV 101).

Cette nouvelle grille, analysée par la communauté tarifaire Unireso, escompte un gain de recette de +2% par rapport au niveau de recette planifié dans le PFP du contrat de prestations 2015-2018 de la communauté tarifaire Unireso :

Recettes Unireso	2017			2018		
		Vari. vs PFP	Evol. vs PFP		Vari. vs PFP	Evol. vs PFP
Selon PFP actuel	151'109'009			153'679'859		
Grille selon PL11805	159'315'171	+8'206'162	+5.43%	162'196'952	+8'517'093	+5.54%
Grille PS, EAG, MCG 06.09.2016	154'163'335	+3'054'326	+2.02%	156'955'478	+3'275'619	+2.13%

Les recettes générées par cette proposition sont de fait en deçà du niveau de recettes de la grille proposée dans le PL11805 (environ - 5 millions F).

Différence entre les deux grilles	2017			2018		
		Vari. vs PL11805	Evol. vs PL11805		Vari. vs PL11805	Evol. vs PL11805
Grille selon PL11805	159'315'171			162'196'952		
Grille PS, EAG, MCG 06.09.2016	154'163'335	-5'151'836	-3.23%	156'955'478	-5'241'474	-3.23%

Plusieurs observations peuvent être formulées suite à l'analyse de cette nouvelle grille.

Tout d'abord, cette grille amendée ne permet pas d'atteindre l'objectif d'une augmentation des recettes de + 3%, conformément à l'augmentation tarifaire fédérale de décembre 2016. Le million F manquant devrait ainsi être compensé aux opérateurs avec, pour le surplus, un désengagement financier de l'Office fédéral des transports concernant sa participation à l'indemnité du trafic régional voyageur (TRV).

De plus, si cette grille amendée était appliquée et, en regard des montants proposés dans le PL11919 amendé par les groupes PS, MCG et EAG (+ 5 millions F d'indemnités par an en faveur des TPG pour les années 2017 et 2018), cette situation permettrait tout juste de maintenir une augmentation de l'offre de 1%, conformément au rapport d'étape validé par le Conseil d'Etat le 29 juin 2016, sans possibilité de mise en œuvre d'améliorations supplémentaires de l'offre.

Il faudrait pour le surplus compenser financièrement à travers cet objet le million F manquant exposé précédemment (mesure tarifaire fédérale) ou, à défaut, envisager a minima une baisse de l'offre des TPG à hauteur d'un million F, ce qui ramènerait l'augmentation initiale de 1% proposée à une offre plate pour 2017 et 2018 (0% de croissance de l'offre).

A la lumière de ces éléments, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de mes meilleurs messages.

David Favre  
Directeur général ad intérim

*Date de dépôt : 14 septembre 2016*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### **Rapport de M. Thomas Wenger**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Devant l'incapacité de notre Grand Conseil à trouver un compromis sur ce projet de loi et sur le projet de loi 11919 qui voulait augmenter de 10 millions par année la subvention aux TPG, ces deux objets ont été renvoyés à la Commission des transports.

Pour rappel, sans hausse de tarifs ou augmentation de la subvention de l'Etat aux TPG, les prestations de transports publics vont continuer à baisser pour atteindre moins 6% en décembre prochain.

La position initiale du groupe socialiste est d'augmenter les indemnités versées aux TPG pour respecter la volonté exprimée par la population de baisser les tarifs lors de deux votations populaires et respecter également la loi fédérale en la matière.

Devant le refus net et sec de la majorité de droite d'augmenter cette subvention, les socialistes ont proposés en commission de couper la poire en deux sur les deux projets de lois.

### **Une symétrie des efforts et le respect de la volonté populaire**

Ainsi la proposition de compromis est une augmentation des tarifs limitée en ne touchant pas aux tarifs juniors et seniors actuels ; ceci afin de garder des tarifs bas pour les juniors, car ils forment à cet âge leurs habitudes de déplacement, et, pour les seniors, dans un esprit AVS Plus.

L'amendement suivant a ainsi été déposé lors des travaux de la commission. On y voit en gras les tarifs qui ne changeraient pas.

**Amendement proposé à l'alinéa 3, article 36 :**

<sup>3</sup> ... Ces tarifs sont les suivants :

<i>Saut de puce, 1/1</i>	<b>2,20 F</b>
<i>Saut de puce, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)</i>	<b>1,80 F</b>
<i>Saut de puce, AVS</i>	<b>1,80 F</b>
<i>Saut de puce, AI</i>	<b>1,80 F</b>
<i>Billet Tout Genève 1 heure, 1/1</i>	<b>3,20 F</b>
<i>Billet Tout Genève 1 heure, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)</i>	<b>2,00 F</b>
<i>Billet Tout Genève 1 heure, AVS</i>	<b>2,00 F</b>
<i>Billet Tout Genève 1 heure, AI</i>	<b>2,00 F</b>
<i>Carte journalière Tout Genève, 1/1</i>	<b>8,00 F</b>
<i>Carte journalière Tout Genève, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)</i>	<b>5,60 F</b>
<i>Carte journalière Tout Genève, AVS</i>	<b>5,60 F</b>
<i>Carte journalière Tout Genève, AI</i>	<b>5,60 F</b>
<i>Abonnement hebdo Tout Genève transmissible</i>	<b>38 F</b>
<i>Abonnement mensuel Tout Genève, adulte</i>	<b>75 F</b>
<i>Abonnement mensuel Tout Genève, junior (6 à 25 ans révolus)</i>	<b>45 F</b>
<i>Abonnement mensuel Tout Genève, AVS</i>	<b>45 F</b>
<i>Abonnement mensuel Tout Genève, AI</i>	<b>45 F</b>
<i>Abonnement mensuel Tout Genève transmissible</i>	<b>107 F</b>
<i>Abonnement annuel Tout Genève, adulte</i>	<b>550 F</b>
<i>Abonnement annuel Tout Genève, junior (6 à 25 ans révolus)</i>	<b>400 F</b>
<i>Abonnement annuel Tout Genève, AVS</i>	<b>400 F</b>
<i>Abonnement annuel Tout Genève, AI</i>	<b>400 F</b>
<i>Abonnement annuel Tout Genève transmissible</i>	<b>990 F</b>

Lors du travail de la commission sur le PL 11805 relatif à la hausse des tarifs des TPG, l'audition du comité d'initiative de l'IN 146 « Stop à la hausse des tarifs TPG ! » votée deux fois par une majorité de la population genevoise a démontré qu'une légère hausse des tarifs TPG pourrait être envisageable à la seule condition qu'elle soit accompagnée par une hausse de l'offre.

C'est pourquoi, en parallèle, la proposition de compromis était de couper la poire en deux sur le PL 11919 et d'augmenter la subvention aux TPG à hauteur de 5 millions de francs.

Ce compromis permet le respect de la volonté populaire exprimée et l'arrêt des baisses de prestations dans les transports publics. La minorité ne peut que déplorer qu'une majorité formée des Verts, du PDC, du PLR et de l'UDC ne soit pas entrée en matière sur un tel compromis.

### **Conclusion**

C'est pourquoi, nous vous engageons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, à suivre la minorité de la commission et à voter ce projet de loi avec l'amendement proposé sur la grille tarifaire.

Date de dépôt : 15 septembre 2016

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### Rapport de M. Pierre Vanek

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du mardi 6 septembre la Commission des transports du Grand Conseil a traité en urgence deux objets concernant les TPG qui lui avaient été renvoyés ensemble par la plénière de notre parlement lors de sa séance du jeudi 1<sup>er</sup> septembre dernier, ceci sur proposition d'un député PDC.

Il s'agissait premièrement du PL 11805, projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur les sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55) proposant au Grand Conseil de voter une hausse des tarifs TPG devant rapporter de l'ordre de 8 millions de francs par an de nouvelles recettes fournies par les usagers-ères.

(<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11805A.pdf>)

Il s'agissait deuxièmement du PL 11919 déposé par des député-e-s Vert-e-s modifiant la loi accordant une indemnité aux TPG pour les années 2015 à 2018 en augmentant la subvention que celle-ci comporte, pour les deux ans à venir, de dix millions par an.

(<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11919A.pdf>)

Précédemment, la hausse des tarifs avait été votée à une courte majorité en commission, mais on s'acheminait en plénum vers un refus plus que probable de cette augmentation. L'augmentation de la subvention aux TPG n'avait pas fait l'objet d'une entrée en matière en commission et on s'acheminait vers un rejet probable de celle-ci en plénière.

**C'est cette situation qui a conduit au renvoi en commission des deux projets de lois à la demande d'un député PDC. Lors de la séance de commission le conseiller d'Etat, PDC lui aussi, chargé des transports, Luc Barthassat, a esquissé en ces termes les contours d'un « compromis » possible élaboré par son département :**

*« Le scénario développé par le département pourrait permettre de limiter l'ajustement des tarifs prévus dans le PL 11805-A pour les jeunes et les*

*personnes âgées tout en prenant quelques millions du PL 11919-A. Ceci permettrait d'augmenter les cadences sur les lignes importantes pour canaliser le flux pendulaire. »*

...en indiquant en outre que :

*« M. Dal Busco ne s'opposera pas aux amendements proposés dans le cadre du scénario du Département. »*

**Ce « compromis » proposé par le département a été matérialisé en commission par une proposition concrète que le PS, le MCG et même EAG auraient été prêts à accepter en commission avec une réduction de la hausse de tarifs de l'ordre de 5 millions (au bénéfice des seniors et des jeunes) en accompagnant cette réduction d'une augmentation équivalente de 5 millions par an de la subvention aux TPG dans le cadre du PL 11919 amendé.**

Du point de vue d'Ensemble à Gauche, cette proposition était insatisfaisante pour deux raisons :

- Elle dérogeait à notre refus d'augmenter les tarifs des TPG en acceptant une hausse, même relativement modeste et ramenée à 3 millions plutôt qu'à 8 millions, de ceux-ci malgré le vote populaire répété en faveur d'une non-augmentation des tarifs...
- Elle diminuait de moitié la subvention accrue proposée par le PL des Verts à hauteur de 10 millions, subvention accrue qui correspondait pourtant à la matérialisation de la volonté populaire en compensant la perte de recette induite par la baisse des tarifs, comme s'étaient engagés à le faire les autorités avant le vote populaire.

Néanmoins, le représentant EAG en commission, connu pour son pragmatisme, sa modération, son réalisme et son sens aigu du compromis, n'a pas voulu endosser la responsabilité de l'échec d'une solution visant à « limiter la casse » en matière de transports publics (contre lesquels le PLR mène la charge !) telle que l'avait esquissée le département.

**Mais, face à ce compromis proposé, le PLR a gardé le cap de sa volonté intransigeante de maintenir à 100% la hausse des tarifs proposée initialement par le Conseil d'Etat et de faire payer cette hausse aux usagers-ères contrairement à la volonté populaire !**

Avec son talent reconnu pour l'envoûtement et l'hypnotisme des parlementaires du centre droit, le PLR a réussi à obtenir que le représentant PDC en commission lâche son magistrat en ne soutenant plus le « compromis » esquissé par le département, consistant nous l'avons vu – en matière de tarifs – à alléger la charge sur les jeunes et les seniors.

Avec son sens aigu des affaires, le PLR a réussi également à « acheter », à fort bon marché, le soutien du représentant des Verts à ladite hausse des tarifs. En effet, ce parti s'était exprimé jusqu'ici ainsi :

***Les Verts vous proposent donc la paix des braves en assortissant à cette hausse des tarifs une augmentation de la subvention aux TPG d'un montant équivalent à l'augmentation de recettes attendue, afin de démontrer une volonté de symétrie des efforts.***

***(Conclusion du rapport du député Buschbeck sur le PL 11919-A)***

Mais, en commission le 6 septembre, l'auteur du propos cité ci-dessus a renié celui-ci et voté pour réduire le montant de la subvention supplémentaire proposée par son parti de 60%, la ramenant de 10 millions à 4 millions... Ces 4 millions étant le « prix » de son ralliement à une facture de 8 millions de plus imputée aux usagers-ères.

Adieu la prétendue « symétrie des efforts » ! A moins que dans la nouvelle arithmétique verte 4 soit égal à 8 quand c'est le PLR qui « offre » 4 et que c'est la population, en l'occurrence les usagers-ères des TPG qui sont contraints de payer 8...

Mais – prétendront certains – les 4 millions de plus représentent un « geste » non négligeable de la part du PLR, venant d'un parti qui refuse, par ailleurs, de manière dogmatique toute charge supplémentaire en matière de prestations nécessaires à la population et qui n'est guère connu pour son amour des transports collectifs et des entreprises publiques...

Malheureusement, il n'en est rien, c'est le prix *minimum* à payer puisqu'on nous a indiqué que, si la hausse des tarifs ne passait pas, alors 4 millions de francs devront être payés – de toute façon – à UNIRESO !

Ainsi, le ralliement des Verts à la hausse des tarifs a été, d'une certaine manière, payé non seulement au rabais (-60%), mais... en monnaie de singe, puisque – de toute façon – le montant en question allait devoir être versé à UNIRESO !

Mais, nous dira-t-on, ces 4 millions, plus les 8 millions de la hausse des tarifs, cela fait 12 millions de plus qui pourront servir à enrayer la dégradation des prestations des TPG... Or c'est, là aussi, un calcul douteux, puisque c'est considérer la hausse tarifaire comme acquise, pour peu que le parlement la vote dans un élan majoritaire allant de l'UDC aux Verts en passant par le PLR et le PDC...

Mais c'est, encore une fois, oublier que l'un des buts de l'initiative « *Stop aux hausses des tarifs des transports publics* » était, comme son nom l'indique, non seulement de dire... STOP aux hausses de tarif (à prestations maintenues

cela va sans dire<sup>1</sup>), mais de mettre entre les mains de la population un instrument démocratique direct pour s'assurer que sa volonté soit respectée, ceci par voie référendaire !

Ainsi, les 4 millions étaient dus de toute façon et les 8 millions ne sont acquis que sous réserve de l'épée de Damoclès du référendum possible et manifestement légitime qui verrait les citoyen-ne-s se prononcer une troisième fois de suite dans les urnes contre une augmentation d'autant plus illégitime qu'elle s'inscrit en contradiction avec la volonté populaire par deux fois confirmée.

**Jamais deux sans trois dit le proverbe !**

**Ne vaudrait-il donc pas mieux :**

- 1. Renvoyer à l'expéditeur cette augmentation des tarifs malvenue inscrite dans le PL 11805-A... ou, pour le moins, la limiter fortement ?**
- 2. Maintenir la subvention accrue, manifestement nécessaire, proposée par le PL 11919... ou du moins éviter de la sabrer pour près des deux tiers ?**

C'est cette voie raisonnable que vous propose de suivre le rapporteur de minorité d'Ensemble à Gauche et c'est dans ce sens que nous voterons dans le débat sur ces deux lois.

---

<sup>1</sup> Ce que le présent rapporteur a abondamment démontré dans son rapport précédent sur le même objet.